



Accusé de réception des avis provisoires d'orientation

Madame, Monsieur,

Les conseils d'orientation se sont déroulés les 21 et 28 mars 2023, nous avons examiné les intentions d'orientation que vous aviez saisies pour votre enfant et avons émis un avis provisoire sur ces dernières.

De façon à ce que vous puissiez dans la phase suivante saisir les vœux définitifs, il est nécessaire que vous ayez accusé réception des résultats provisoires en utilisant la même procédure que celle de la saisie par Educonnect. Si vous constatez que notre réponse ne correspond pas à votre vœu, un rendez-vous ou un échange téléphonique devra être fixé avec le professeur principal de la classe de votre enfant ou bien avec moi-même.

Vous remerciant par avance pour votre lecture, restant à votre disposition, recevez mes cordiales salutations,



Floreal Vaz